

# **Le Notre Père : prière des fils, prière des frères**

Par l'équipe PLS du SNPLS

Lors de leur dernière assemblée plénière fin mars, les évêques de France ont décidé que la nouvelle traduction du Notre Père sera adoptée officiellement le premier dimanche de l'Avent, soit le 3 décembre prochain. Cette nouvelle traduction prévoit une modification de la sixième demande qui ne sera plus « Et ne nous soumetts pas à la tentation » mais « Et ne nous laisse pas entrer en tentation ». Pourquoi cette décision commune ? Deux raisons peuvent être retenues : l'une est pratique ; l'autre tient au statut de cette prière.

La raison pratique. Nous attendions la publication de la nouvelle traduction du Missel romain. Cette sortie étant reportée, il était difficile de différer plus longtemps la publication du Notre Père dont la nouvelle mouture a été approuvée dans la traduction liturgique de la Bible.

La seconde raison tient au statut de cette prière. Dans le missel, la prière du Notre Père porte le nom d'« oraison dominicale ». C'est la prière du dimanche, jour où nous célébrons de façon particulière le Christ mort et ressuscité. C'est en lui que nous pouvons dire « notre Père » et nous recevoir comme frères. Dans l'eucharistie, cette prière ouvre le rite de la communion qui suit la prière eucharistique. La dire ensemble, c'est déjà communier rituellement. Enfin, elle est remise aux catéchumènes à la fin de leur préparation au baptême. Elle appartient au rite des Traditions, trésor précieux que l'Eglise transmet aux futurs baptisés. Elle est la prière des baptisés.

## **Accompagner la décision des évêques**

Le « nous » de cette prière et sa place dans la liturgie eucharistique manifestent un visage de l'Eglise : une Eglise qui vit déjà la communion et qui est appelée à la vivre toujours davantage. Une Eglise de pécheurs pardonnés qui vivent du pardon obtenu par le Christ et sont appelés à en témoigner. Il s'agit bien d'un acte qui concerne la nature de l'Eglise ; c'est pourquoi, ce sont les évêques qui décident la mise en service liturgique.

Notre responsabilité pastorale est d'accompagner cette décision. Comment ? Il convient de préparer nos frères chrétiens à prier avec cette nouvelle traduction, à la chanter. Pour cela, prenons le temps de la présenter, d'en donner le sens dans une homélie, des articles sur le site de la paroisse, dans les journaux paroissiaux... Plus généralement, cela peut nous permettre de revisiter cette prière qui risque la banalisation. La prochaine semaine de prière pour l'unité des chrétiens nous permettra de la prier avec nos frères chrétiens séparés. Nos frères réformés l'ont en effet adoptée à la Pentecôte de l'année dernière.

Cette nouvelle traduction peut renouveler notre prière et notre vie chrétienne. Elle nous invite à consentir à notre condition humaine.

Nos faiblesses peuvent être des lieux de tentation où le combat mené à la suite du Christ et avec sa force, contribue à notre croissance comme fils de Dieu.